

ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2018

NOUVEAU PACTE FERROVIAIRE - (N° 764)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD44

présenté par
M. Djebbari, rapporteur

ARTICLE 4

À l'alinéa 3, après le mot :

« vente »,

insérer les mots :

« de titres de transport ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.